



## Nous sommes très heureux de vous accueillir en toute sécurité et vous invitons à découvrir les mesures sanitaires en vigueur de nos cinémas :

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, l'accès aux salles de cinéma est soumis au Pass Sanitaire\* à partir du mercredi 21 juillet 2021. Le Pass Sanitaire\* est obligatoire pour toutes les personnes âgées de plus de 12 ans et 2 mois.

Pour accéder aux salles, vous aurez besoin d'un des documents ci-dessous au format numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier avec le QR Code :



La conformité de votre Pass Sanitaire\* sera vérifiée avant l'accès aux salles selon les règles sanitaires en vigueur.

La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

Pour les moins de 12 ans et 2 mois, un document justifiant votre âge pourra vous être demandé.

Le Pass Sanitaire\* n'exclut pas les mesures sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cinéma et en salle.

Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans dans l'ensemble du complexe cinématographique, y compris en salle durant la projection.

La distanciation de fauteuils en salle n'est plus en vigueur, nous vous remercions donc de respecter votre numéro de fauteuil.

La dégustation d'encas et boissons est formellement interdite dans le cinéma, y compris en salle, leur vente est temporairement suspendue.



\* La définition du Pass sanitaire conditionnant l'accès est consultable sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Votre Pass Sanitaire est accessible dans le Carnet de l'application « TousAntiCovid » ou sur le certificat papier transmis par le centre de vaccination, le laboratoire pour les tests ou encore sur votre compte ameli